

**NUMEROTAGE
ARRETE N°2022/107**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2213-28,

Vu le Code de la Route,

Vu le Décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre, de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles.

Considérant l'arrêté 20/094 du permis de construire, pour la construction de 22 logements, sous la référence n° PC 093 074 19 C 008, délivrée le 9 mars 2020 à Immobilière 3 F

Considérant le plan de masse et la demande de numérotage en date du 18 février 2022 par Immobilière 3 F.

Considérant qu'il importe de donner un numéro de voirie à chaque parcelle cadastrée A n°1104, A n° 2419 et afin d'éviter toutes confusions.

Article 1 :

Le numérotage des parcelles est fixé comme suit :

PARCELLES	SURFACES	NUMEROTAGE
A 1104	603 m2	235 rue de Meaux
A 2419	605 m2	237 rue de Meaux

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise aux intéressés à savoir :

- Le Centre des Impôts Fonciers
- La Préfecture
- La Poste
- Les pompiers
- La Police Municipale de Vaujours
- La Police Nationale
- Debitex
- Le propriétaire
- Orange

A Vaujours, le 04 avril 2022

Pour Le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint en charge de l'urbanisme,
des espaces verts, des travaux et des voiries,



Stéphane PAU

